

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2025/63**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>17/07/2025</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20) :** Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

**Pouvoirs (2) :** Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

**Absents (15) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

**Objet : Fonds de concours - Commune de Bigorno : Travaux de rénovation énergétique et mise en conformité électrique salle des fêtes**

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2022/27, en date du 06/04/2022, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Marana Golo,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de Marana Golo incluant la Commune de Bigorno comme l'une de ses communes membres,
- Vu la demande de fonds de concours en date du 27/06/2025 formulée par la Commune de Bigorno pour des « Travaux de rénovation énergétique et mise en conformité électrique de sa salle des fêtes »,
- Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,
- Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,
- Considérant que le bureau communautaire, saisi le 18/07/2025, a émis un avis favorable à cette demande,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de son Président  
Monsieur Christophe Graziani, Maire de Bigorno, ne participe pas au vote

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250723-2025-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire : 21 voix pour – 0 Contre – 0 Abstention- 1 non-participation

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Bigorno en vue de participer au financement des « Travaux de rénovation énergétique et mise en conformité électrique salle des fêtes »,
- À hauteur de 4 655,40 € au titre de l'exercice 2025,
- Autorise le Président à signer l'arrêté d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**